

Acculé, le CDH va-t-il sortir un nouveau joker dans le dossier des allocations ?

■ Benoît Lutgen est sur le coup. Et on connaît les “coups” du lundi du président. Le partenaire CDH bruxellois est cerné.

La semaine bruxelloise qui s'annonce sera chaude. Incontestablement. Ce dimanche, sur le plateau télévisé de RTL-TVI dans l'émission “C'est pas tous les jours dimanche”, Christophe Deborsu lançait cette question : “Le gouvernement bruxellois est-il à ce point au bord de la crise ?”. Le dossier des allocations familiales dans la capitale... encore lui. Trois enseignements majeurs sont à tirer de ce débat politique.

Un : ils ont beau discuter ferme sur la question du timing, les ministres et députés bruxellois ne verront pas leur futur et nouveau modèle d'allocations familiales entrer en vigueur avant le 1^{er} janvier 2020. C'est administrativement impossible, compte tenu du retard enregistré de leur côté.

Deux : à moins qu'un accord intervienne dans les mois prochains entre les partis de la coalition Vervooort et leur partenaire CDH, isolé dans ce dossier, il y a fort à parier que la thématique des allocations familiales à Bruxelles sera un sujet de campagne en vue des élections de mai 2019. Tant le dossier est capital aux yeux des familles bruxelloises, tant il cristallise les intérêts électoraux et postures philosophiques des partis.

Trois : le CDH commence tout doucement à envoyer quelques signaux... “d'assouplissement” à l'adresse de l'exécutif bruxellois en vue d'apaiser le climat régional ambiant. Inutile de rappeler à quel point ce dossier des allocations familiales est éminemment crucial pour le “parti des familles”.

Faire perdurer deux systèmes ou basculer

Pour rappel, en début de semaine dernière, la problématique des allocations familiales – compétence transférée au Régions par la sixième réforme de l'Etat – est revenue sur le devant de l'actualité à la suite de la mise au jour d'une série de critiques formulées par le Conseil d'Etat concernant la réforme des allocations familiales en Wallonie. Vendredi, c'était au tour de la ré-

forme flamande d'être épinglée par la juridiction administrative. Celle-ci conteste essentiellement la différence de traitement prévue entre les enfants nés avant et ceux nés après le 1^{er} janvier 2019, date prévue pour l'entrée en vigueur du nouveau dispositif.

A Bruxelles, le dossier patine. Pour faire court, le PS, Défi ainsi que les partis flamands de la coalition Vervooort voudraient un modèle unique d'allocation. De son côté, le CDH défend la position selon laquelle le nouveau système d'allocation devrait se focaliser uniquement sur les futurs parents, après 2019-2020 donc. S'il y a consensus au sein de l'exécutif pour supprimer le principe des rangs (montants différents entre les premier, deuxième et troisième enfants, etc.), le CDH bruxellois défend en fait un modèle plus proche de ceux privilégiés en Wallonie et en Flandre. Tandis que ce dernier prône par ailleurs un montant de base par enfant de quelque 150 euros dans la capitale, le PS propose un montant de base plus bas permettant de dégager des moyens pour les familles socialement plus fragiles. Reste cette question qui, jusqu'à présent, divise la majorité gouvernementale bruxelloise : faut-il faire perdurer les deux systèmes, ancien et nouveau selon que l'enfant soit né avant ou après le 1^{er} janvier 2019, ou faire basculer l'ensemble des ménages bruxellois dans le nouveau dispositif à partir de cette même date ? Pour le CDH, un tel basculement est tout bonnement impayable. “Faux”, rétorquait encore dimanche la députée PS Catherine Moureaux en envoyant : “Preuve en est : nous sommes même soutenus dans notre proposition par le ministre du Budget Vanhengel, un libéral flamand !”

Le CDH bruxellois entre le marteau et l'enclume

Du côté du CDH bruxellois, il semblerait que l'on commence sérieusement à travailler Benoît Lutgen au corps afin de lui faire revoir sa posture au sujet de cette question du basculement. “On ne va tout de même pas mourir au sein de l'exécutif comme des ayatollahs !”, confie l'un d'eux. Il nous revient ainsi que le CDH bruxellois pourrait admettre cette idée d'un basculement pour peu que des pistes de financement, notamment régional, soient dénichées. D'après le cabinet de la ministre de tutelle, la CDH Céline Fremault, la compensation d'un tel basculement se chiffrerait à hauteur de 43 millions d'euros... du moins si l'on calcule cela au départ d'un montant de base par enfant de 150 euros. A défaut d'un accord au sein de l'exécutif bruxellois dans le

dossier, Ecolo avait suggéré la semaine dernière de soutenir une majorité alternative au Parlement bruxellois afin de contourner le CDH et faire aboutir cette réforme avant la fin de la législature. Pour le reste et dans la mesure où le CDH bruxellois a eu l'opportunité de quitter l'exécutif régional le 19 juin dernier, au moment de fameux “coup” de Lutgen, il paraît peu probable qu'une telle décision soit prise aujourd'hui... Sous réserve d'une surprise du chef.

Alice Dive

Inutile
de rappeler
à quel point
ce dossier est
éminemment
crucial
pour le “parti
des familles”.